

**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL DE QUARTIER**  
**DE BEUTRE DU 23 NOVEMBRE 2007**

**Ordre du jour :**

- 1) Aménagement de l'avenue J. Monnet
- 2) Présentation des projets sur les parcs d'activité de l'Ermitage.

**Participants :**

- Monsieur **ANZIANI**, Adjoint délégué à la Politique de la Ville et de la citoyenneté
- Monsieur **BAUDRY**, Adjoint délégué à l'Aménagement Urbain
- Monsieur **CHAUSSET**, Adjoint délégué à l'Environnement - Transports
- Monsieur **SVAHN**, Adjoint au Maire délégué à l'Energie – Prévention Santé
- Monsieur **HOURCQ**, Conseiller délégué aux NTIC
- Monsieur **JOVER**, Chef de la 5<sup>ème</sup> circonscription- voirie de la Cub
- Jean-Pierre **REDON**, Chargé des Conseils de quartiers à la ville de Mérignac

135 participants

Monsieur **ANZIANI** souhaite la bienvenue aux participants en excusant **Monsieur le Maire** retenu dans une autre réunion.

Il présente l'ordre du jour en signalant l'excellent travail de concertation accompli par le conseil de quartier et Monsieur **SVAHN**. Il remercie également Monsieur **JOVER** de la 5<sup>ème</sup> circonscription voirie de la CUB dont le travail est particulièrement apprécié depuis plusieurs années.

Il passe la parole à Monsieur **SVAHN** pour la restitution du groupe de travail.

1) **AMENAGEMENT DE L'AVENUE J. MONNET**

Monsieur **SVAHN** rappelle le contexte de ce groupe de travail formé suite aux difficultés de circulation sur le quartier et notamment sur l'avenue Jean Monnet qui pendant de longues années d'exutoire à la sortie 12 de la rocade. Il précise que ce groupe de travail a regroupé des membres du conseil de quartier ainsi qu'un certain nombre d'habitants qui s'étaient portés volontaires lors du dernier conseil de quartier.

Une première réunion a eu lieu où les objectifs suivants ont été définis :

- ralentir les véhicules

➤ favoriser les circulations douces

Il précise qu'il s'agissait de transformer cette voie en une voie de desserte et c'est dans ce cadre qu'une demande d'interdiction aux poids lourds a été demandée par le groupe et est aujourd'hui opérationnelle.

Une deuxième réunion a permis d'examiner les 2 solutions que les services de la CUB avaient élaborés et de recueillir l'ensemble des observations suivantes :

- la piste bi-directionnelle côté nord est préférable pour des raisons de sécurité
- le stationnement pourra s'effectuer sur la chaussée ce qui aura pour avantage de constituer un ralentisseur supplémentaire
- l'implantation des abris-bus sera revue afin de ne pas gêner la visibilité des usagers et renforcer leur sécurité
- l'aménagement des délaissés en espaces verts est souhaité

Il indique que ce groupe de travail a parfaitement fonctionné et souhaite que les différents projets comme la crèche ou l'aménagement du terrain de l'ancienne jardinerie puissent suivre cette même procédure.

Il souhaite que le Conseil de quartier puisse donner son avis sur ces observations et passe la parole à Monsieur **JOVER**.

Monsieur **JOVER** présente le projet issu des 2 séances de concertation et rappelle qu'il intègre les deux objectifs qui lui avaient été fixés :

- ralentir les véhicules
- favoriser les circulations douces

Il détaille donc la future configuration.

- La chaussée a été réduite de 7 à 6 m de large,
- les trottoirs agrandis, une piste cyclable bi-directionnelle de 2,5 m de large côté nord a été implantée
- . Les délaissés aménagés en espaces verts.
- Trois ralentisseurs seront réalisés sous la forme de plateau : l'un à hauteur du chemin de la Procession, un autre à hauteur de la rue A. Balland et le troisième à hauteur de la rue Plaisance.
- L'intersection avec la voie nouvelle reliant l'avenue R. Garros sera équipée d'un giratoire.
- Toutes les traversées de voie sur la piste cyclable sont prévues en dénivelé afin de réduire la vitesse des véhicules.
- La partie de l'avenue J. Monnet en impasse sera traitée avec une chaussée de 6 mètres , de larges trottoirs et une aire de giration à son extrémité.

Il précise que le giratoire de la voie nouvelle sera réalisé au premier semestre 2008 et permettra de desservir également le Parc d'activités de l'Ermitage.

En ce qui concerne l'avenue J. Monnet, la fin du chantier d'assainissement est prévue au premier semestre 2008 et le début des travaux de voirie devrait intervenir dans le 2<sup>ème</sup> semestre 2008.

Monsieur **ANZIANI** ouvre le débat.

**Un participant** souhaiterait avoir des précisions sur le positionnement des arrêts de bus.

Monsieur **SVAHN** indique que ce sujet a fait l'objet d'un examen par le groupe de travail et que des déplacements ont été demandés afin de tenir compte de la sécurité. Il invite les personnes qui le souhaitent, à consulter ces nouvelles implantations sur le plan et à formuler leurs observations.

**Une participante** signale l'absence de panneaux d'interdiction aux poids lourds sur le Chemin de la Procession.

Monsieur **JOVER** indique que la signalisation sera revue dans le cadre de l'aménagement de l'avenue J. Monnet.

**Un participant** demande quelle sera la limitation de vitesse sur cette avenue.

Monsieur **JOVER** indique que la limitation sera de 30km/h sur les plateaux et 50 km/h au delà.

Monsieur **ROUDEY**, membre du conseil de quartier demande que le miroir de l'impasse des Bruyères qui a été déposé pendant les travaux soit réinstallé.

**Un participant** demande si des acquisitions foncières sont nécessaires à la réalisation de ce projet.

Monsieur **JOVER** répond négativement.

Monsieur **GONZALES** demande, si l'emprise le permet, d'implanter les arrêts de bus hors chaussée.

Monsieur **CHAUSSET** indique que l'arrêt sur chaussée n'est absolument pas un problème pour la circulation et au contraire sécurise davantage les usagers.

Monsieur **JOVER** confirme en indiquant qu'il s'agit d'une voie de desserte et que ces implantations sur chaussée contribuent à apaiser la circulation.

**Un participant** signale le problème d'inondation au n° 95.

Monsieur **ROUDEY** confirme que le collecteur n'est toujours pas raccordé.

Monsieur **JOVER** propose de se rendre sur le terrain.

**Une participante** demande des précisions sur l'itinéraire 2 roues en provenance de Pessac.

Monsieur **SVAHN** indique que cet itinéraire a été dévié sur la voie nouvelle et rejoint le rond-point du cimetière intercommunal.

**Un participant** demande des précisions sur la voie devant relier l'avenue R. Garros à l'avenue J. Monnet.

Monsieur **BAUDRY** signale que c'est une opération inscrite par le Conseil Général pour 2008 et par conséquent qui débutera en 2008.

**Un participant** demande comment franchir la rocade pour continuer en direction de Bordeaux.

Monsieur **BAUDRY** indique que dans le cadre des travaux de mise à 2X3 voies de la rocade, il est prévu un réaménagement complet de cet échangeur et une passerelle qui permettra de rejoindre le Bourgaillh. Le début des travaux est prévu en 2009.

Il ajoute que la demande de **Monsieur le Maire** d'utiliser en heure de pointe la bande d'arrêt d'urgence a été acceptée et devrait entrer en service sur la voie extérieure dès 2008.

Enfin il précise que ces projets feront l'objet d'une présentation en conseil de quartier.

**Une participante** demande si des protections phoniques sont prévues le long de l'impasse de l'Ermitage.

Monsieur **BAUDRY** indique que dans le cadre de la réalisation de la voie nouvelle, des mesures sont effectuées et en fonction des résultats des protections seront réalisées.

Madame **BAUDRY** rappelle le danger du tourne à gauche de la sortie rocade et demande sa suppression.

Monsieur **BAUDRY** indique que cette demande a été relayée à plusieurs occasions et espère obtenir satisfaction rapidement. Il ajoute que la liaison avec l'avenue R. Garros risque de soulager cette sortie notamment pour les véhicules en provenance de l'aéroport.

**Une participante** demande des précisions sur la vitesse autorisée sur la déviation.

Monsieur **BAUDRY** indique qu'une limitation à 70 km/h avait été demandée suite au dernier conseil de quartier. Il espère avec le passage à 90 km/h de la rocade que cette demande soit acceptée.

**Un participant** revient sur la sortie 12 et demande d'étudier la mise de feux tricolores.

Monsieur **BAUDRY** précise qu'il s'agit d'une compétence de l'Etat et que toutes ces demandes sont relayées.

**Un participant** signale le danger de raccordement de la déviation du Chemin de Beutre au niveau de la rue Jean de la Fontaine et demande qu'un aménagement soit réalisé le plus rapidement possible.

Monsieur **JOVER** indique que des panneaux avec chevrons seront placés rapidement en attendant le prolongement de cette voie en direction de Pessac. Toutefois, il propose de réétudier ce raccordement et d'effectuer les modifications si nécessaire.

Monsieur **BAUDRY** confirme que la rénovation de l'itinéraire jusqu'à Pessac est à l'étude et qu'un plateau pourrait s'avérer judicieux à cet endroit.

**Un participant** signale que la piste cyclable de cette voie est en contre bas et est par conséquent toujours remplie de gravillons.

Monsieur **ANZIANI** prend note.

Monsieur **GOUPY**, Président du lotissement le Quadriges demande ce qui est prévu sur l'ancienne jardinerie toujours objet de visites nocturnes et sur le terrain réservé à la plaine des sports. Il souhaiterait la mise en place d'un groupe de travail.

Monsieur **SVAHN** rappelle la procédure qui a conduit à former le groupe de travail de l'avenue J. Monnet et propose dès que le projet de la plaine des Sports sera lancé de former un groupe de travail.

En ce qui concerne l'entretien des terrains autour du lotissement, une mise en demeure est systématiquement envoyée au propriétaire et si aucune suite n'est donnée une plainte est déposée auprès du procureur de la république. Il précise qu'un permis de démolir a été obtenu pour la ferme et que sa mise en œuvre devrait intervenir dans le cadre du projet sur l'ancienne jardinerie.

Il ajoute que la police municipale et le propriétaire sont sensibilisés.

Monsieur **BAUDRY** indique que cette propriété a été acquise par la société Truffaud et après un premier projet rejeté par la préfecture un programme de bureaux est en cours d'étude et une réalisation pourrait intervenir très rapidement.

Il ajoute que la réalisation de la plaine des sports est subordonnée à l'aménagement du giratoire prévu dans le cadre de la voie nouvelle qui sera réalisée en 2008.

**Un participant** signale qu'il attend toujours l'ADSL et demande où en est l'équipement promis il y a 3 ans par France Télécom.

Monsieur **HOURCQ** apporte les précisions suivantes :

- Une amélioration était intervenue suite à cette réunion avec le raccordement de nombreux habitants.
- Pour desservir complètement ce quartier la construction d'un local était nécessaire. La ville avait alors participé à la recherche d'un terrain qui avait été trouvé chemin de la Procession.
- Une réunion avait eu lieu entre Monsieur Le Maire et le Directeur de France Télécom pour valider l'opération.
- Lors d'une deuxième réunion, il y a quelques semaines, France Télécom nous informait que la commission de régulation s'était opposée à ce montage, aussi, nous avons demandé qu'une solution de substitution soit étudiée le plus rapidement possible.
- En attendant la mise en œuvre de cette solution nous avons demandé que tout soit entrepris pour améliorer cette desserte. Il est proposé que début 2008, France Télécom vienne présenter devant les habitants toutes les améliorations susceptibles d'être mises en œuvre.

Il demande à toutes les personnes qui sont concernés transmettent leurs coordonnées à Monsieur **REDON** afin de préparer cette réunion.

Monsieur **POUSSIN** indique que le réseau est particulièrement perturbé et que son affaiblissement a été mesuré à 63 dB.

Monsieur **HOURCQ** prend note.

Monsieur **BAUDRY** exprime son étonnement de voir des zones beaucoup moins urbanisées desservies.

Monsieur **ANZIANI** ajoute que Mérignac mettra tout en œuvre pour obtenir cet équipement. Il précise que la CUB a également le projet d'équiper son territoire.

Monsieur **GAUBERT** indique qu'en tant qu'agent de France Télécom, il est surpris de la réaction du conseil de quartier.

**Un particulier** indique que c'est la privatisation de France Télécom en créant une concurrence qui a généré ce type de situation et précise que seule l'alimentation par fibre optique apportera le débit nécessaire.

Monsieur **ELIES** souhaiterait que les problèmes qu'il avait soulevés fassent l'objet d'un examen en conseil de quartier.

Monsieur **SVAHN** indique qu'il s'agit de problèmes d'ordre privé qui ont déjà été abordés. Il ne juge pas utile la convocation d'une réunion de quartier.

Madame **BAUDRY** demande comment les entreprises qui vont s'implanter pourront fonctionner sans ADSL .

Monsieur **HOURCQ** indique que pour les entreprises la desserte est assurée par France Télécom au moyen d'une ligne dédiée.

Madame **BOSSION** indique qu'elle est conseillère municipale du quartier et souhaite poser quelques questions :

- sur la liaison entre le quartier et le parc animalier
- le passage piétons – 2 roues de la déviation de Beutre
- la liaison cyclable avec l'aéroport et St Jean d'Illac
- l'aménagement du centre de quartier avec la création de commerces de proximité
- l'aménagement paysager de la déviation de Beutre

Monsieur **BAUDRY** indique que de nombreux points ont déjà été traités et précise qu'en ce qui concerne le projet de parc, situé sur les deux communes, un aménageur doit être désigné. Il précise que dès le projet défini, il fera l'objet d'une présentation en conseil de quartier.

Il indique que la déviation de Beutre est une voie rurale réalisée par le Conseil Général et par conséquent a été traitée comme telle. Il ajoute que la plantation d'arbustes est prévue sur la butte au droit du lotissement de Plaisance.

## 2) PRESENTATION DES PROJETS SUR LES PARCS D'ACTIVITES DE L'ERMITAGE

Monsieur **BAUDRY** précise que la zone d'activités se compose de deux parcs d'activités : l'Ermitage ouest et l'Ermitage Est d'une superficie respective de 3 et 6 hectares.

Il indique que la société SNCSport a acheté les 6 hectares de l'Ermitage Est et a obtenu un permis de lotir. Il précise qu'une clinique du sport de 4000 m<sup>2</sup> ainsi qu'un centre de remise en forme et un ensemble hôtelier sont prévus. Il précise qu'il s'agit d'un ensemble international de très grande qualité.

Il indique que sur le parc Ermitage Ouest un ensemble de bureaux avec une grande qualité paysagère est en cours .

Il ajoute que la ville avec la CUB travaille à la réalisation d'un bioparc dont la vocation est l'accueil d'activités liées à la santé et que tous ces projets contribueront à la mise en valeur de ce quartier.

**Un participant** signale le vol d'essence dans les véhicules et les constructions illicites le long de la piste cyclable.

Monsieur **BAUDRY** indique que, s'agissant d'une zone naturelle, la Ville est particulièrement vigilante et effectue régulièrement des contrôles.

Il ajoute que la Ville travaille actuellement avec la SAFER et la CUB afin de mettre en place un outil juridique adapté.

Madame **SAUVEAU** indique, en tant qu'habitante du lotissement Plaisance, qu'elle espère que les plantations permettront d'améliorer la protection phonique.

Elle souhaiterait avoir des explications sur le tracé au droit de son lotissement qui initialement évitait le boisement existant.

Monsieur **BAUDRY** indique que c'est le projet soumis à l'enquête publique qui a été réalisé.

Monsieur **ROUDEY** demande si le camp des gens du voyage sera maintenu à cet endroit et il suggère de clôturer le Parc à Thème si nous voulons éviter la destruction des arbres comme c'est le cas actuellement du boisement existant autour du camp.

**Un participant** revient sur la contradiction qui existe entre l'aménagement paysager imposé à l'aménageur de la clinique du sport et l'absence d'aménagement sur la déviation de Beutre.

Monsieur **BAUDRY** indique que la déviation est de la compétence du Conseil Général alors que l'aménagement des zones d'activités est de celle de la Ville.

Il ajoute que dans le cadre du développement durable de nouvelles prescriptions devraient être demandées et indique que la ville était très attentive au traitement de cette entrée de ville.

**Un participant** signale l'absence d'éclairage public sur cette déviation..

Monsieur **BAUDRY** indique que dans le cadre de l'aménagement des parcs d'activités, un éclairage d'une partie de cette voie est à l'étude.

Monsieur **GONZALES** demande qu'une régulation de vitesse soit étudiée sur la rocade afin de l'adapter aux différentes périodes de la journée.

Monsieur **ANZIANI** indique qu'il s'agit d'une compétence de l'Etat et craint que ces dispositions soient difficiles à mettre en œuvre. Il s'engage néanmoins à transmettre cette demande au Préfet.

Il tient à préciser que Beutre n'est pas délaissé malgré le sentiment souvent exprimé et que l'ensemble des travaux qui y sont réalisés atteste le contraire. Il comprend néanmoins que la situation géographique puisse laisser penser cela.

**Un participant** propose de prolonger le tramway jusqu'à Beutre de manière à résoudre ce problème.

Monsieur **ANZIANI** indique qu'il s'agit avant tout d'un problème économique. Il ajoute que ,devant le succès de ce moyen de transport, toutes les communes le demandent. Il précise que le réseau de bus a été restructuré et passe la parole à Monsieur **CHAUSSET**, chargé de ce dossier à la Ville.

Monsieur **CHAUSSET** indique que la desserte de Beutre a été améliorée de façon importante avec l'augmentation des fréquences de la ligne 49 et la création d'une ligne interquartiers.

**Une participante** signale que la traversée du Chemin de la Procession au droit du petit parc est particulièrement dangereuse et demande la pose d'un ralentisseur.

Monsieur **SVAHN** indique que cette question avait été évoquée lors de l'ouverture de ce parc.

Monsieur **JOVER** s'engage à examiner ce problème dans le cadre d'une étude sur la sécurité en cours.

Madame **BAUDRY** revient sur le projet de la clinique et demande quelle en sera la hauteur. Elle demande de prendre en compte la proximité du lotissement d'habitations.

Monsieur **BAUDRY** indique qu'un recul ainsi qu'un épandage sont prévus. Il propose de recevoir les personnes concernées.

Monsieur **ANZIANI** remercie les participants et clôt la réunion.

